Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260512-2026_AS_10B-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le mercredi 6 mai 2026 à dix-huit heures, s'est réuni en Mairie le Conseil d'Administration du C.C.A.S. sous la présidence de Mme Marie-Françoise COSQUÉRIC, Présidente.

****

ETAIENT PRESENTS : Mme Marie-Françoise COQUÉRIC, Mme Morgane GUIFFÈS, Mme Nathalie KOSMINE, M. Patrick PÉRÈS, M. Philippe LAVENANT, M. Philippe TUDAL, Mme Yvonne GLEONEC, M. Daniel, PYATZOOK M. Pierre KEROGUES SINOPOLI, M. Christophe LE RAY.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Mylène BODIVIT, Mme Lisa WAUTERS.
ETAIT ABSENTE : Mme Annie LE GOFF

AVAIENT DONNÉ PROCUTATION : Mme Mylène BODIVIT pouvoir à M. Philippe LAVENANT, Mme Lisa WAUTERS pouvoir à Mme Morgane GUIFFÈS

M. Philippe LAVENANT **a été élu secrétaire de séance.**

****

2026-10-AS-FINANCES - Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025-Budget 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du CCAS ;

Vu le CFU 2025 du CCAS de La Forêt-Fouesnant transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'administration ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil d'administration élit sa Présidente. Dans ce cas, La Présidente peut, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, que La Présidente ne peut voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ; Considérant que, dans ce cadre, que Madame Marie-Françoise COSQUÉRIC, La Présidente a

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260512-2026_AS_10B-DE

quitté la séance et le conseil d'Administration a siégé sous la présidence de Mme Morgane GUIFFÈS ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par La Présidente de séance :

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
Recettes	Prévision budgétaire totale	200,00	20 000,00	20 200,00
	Recettes réalisées	0,00	20 565,00	20 565,00
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 860,09	22 891,15	26 751,24
	Dépenses réalisées	0,00	14 259,42	14 259,42
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00	6 305,58	6 305,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	3 660,09	2 891,15	6 551,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	3 660,09	9 196,73	12 856,82
Différence entre les restes à réaliser	**Restes à réaliser (+/-)**	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	3 660,09	9 196,73	12 856,82

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le CFU 2025 du CCAS de la Forêt-Fouesnant.

- DONNE pouvoir à Mme La Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nota *: Monsieur La Présidente, Marie-Françoise COSQUÉRIC, a quitté la salle lors du vote du CFU 2025.*

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Marie-Françoise COSQUÉRIC